

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'Auvergne
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



6^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DES NOIX DE FIRMINY 11-12 septembre 2026

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2027 Régional - coefficient 1

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2026
Challenge ASA ONDAINE 2026
Challenge Jean-Paul François 2026
Challenge OPEL VHC

ASA ONDAINE - MAIRIE - 43210 BAS-EN-BASSET

Tél. 04 77 51 27 80

Tél. 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.fr>

E-mail : contact@asaondaine.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA ainsi que les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Ondaine
Nom du Rallye :	RALLYE REGIONAL VHC des NOIX de FIRMINY
Date :	11 et 12 septembre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional Coeff 1
Eligibilité :	Coupe de France VHC des Rallyes 2027 Challenge VHC de la Ligue Auvergne 2026 Challenge Asa Ondaine 2026 Challenge OPEL VHC
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	N° _____ du __/__/____
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° ____ du __/__/____
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Mounier Nicolas
Téléphone :	0670559350
Mail :	contact@asaondaine.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Pascal Peronnet
Membres :	Sonia MOUSSET, Sébastien BOURRAT, Joris BONCOMPAIN, Fabrice CHANTELAUZE, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA, Jean-Louis VERDIER.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA ONDAINE - BP135 - 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone :	06 44 23 31 62 / 06 70 55 93 50 / 07 67 96 64 46
Mail:	contact@asaondaine.fr
Permanence du Rallye :	Au PC du rallye –Maison pour Tous, place de l'abattoir à Firminy
Lieu, date, horaire :	Le vendredi 11 et le samedi 12 septembre 2026 Maison pour Tous , Place de l'abattoir 42700 Firminy Tél. 07 67 96 64 46
Organisateur technique	
Nom :	Asa Ondaine
Adresse :	Siège social : MAIRIE - 43210 BAS-EN-BASSET Courrier: ASA Ondaine-BP135 - 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone :	06 44 23 31 62
Mail :	contact@asaondaine.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Mercredi 1er juillet 2026
Ouverture des engagements	Mercredi 1er juillet 2026
Clôture des engagements	Lundi 31 août 2026 (cachet de la poste fait foi)
Parution du carnet d'itinéraire	Mardi 01 septembre 2026 uniquement téléchargeable sur le site www.asaondaine.fr
Distribution du Road-Book	uniquement téléchargeable sur le site www.asaondaine.fr
Reconnaitances	Accueil Recos: Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42) Samedi 05 septembre: de 9h00 à 18h00 Dimanche 06 septembre: de 9h00 à 18h00 Accueil Recos: PC Course (maison pour tous place de l'abattoir- Firminy) Vendredi 11 Septembre: de 9h00 à 16h00 Les concurrents choisissent 2 dates.
Vérifications administratives	Vendredi 11 septembre 2026, de 16h00 à 20h00 Maison pour Tous, Place de l'abattoir à Firminy (42)
Vérifications techniques	Vendredi 11 septembre 2026, de 16h15 à 20h15 Lieu: Garage Luzy, Rue Michel Rondet à Firminy (42)
Mise en place du parc de départ	Vendredi 11 septembre 2026, à 15h00 Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42)
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Vendredi 11 septembre 2026, à 19h30 Maison pour Tous, Place de l'abattoir à Firminy (42)
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 11 septembre 2026, à 22h30 au parc de départ. Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42)
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 11 septembre 2026, à 22h30 au parc de départ. Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42)
Briefing des pilotes	Les équipages engagés auront un briefing écrit remis contre émargement à leur passage aux vérifs administratives
Départ	Samedi 12 septembre 2026, Départ 8h00 - 1 ^{er} VMRS
Publication des résultats partiels	Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42) à l'entrée du parc concurrents (parc fermé), du 11 septembre à 15h00, au 12 septembre : fin du rallye.
Arrivée	Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42) Samedi 12 septembre 2026, à 18h38 - 1 ^{er} VMRS
Vérifications finales	Samedi 12 septembre 2026, à partir de 18h38 Lieu: Garage Postal, Unieux (42)
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Au parc d'arrivée, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42)
Remise des prix	Samedi 12 septembre 2026, à l'issue de l'épreuve. Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1– Officiels du rallye :

Idem rallye Régional de support

Directeur de course VHC	:	M. Thierry DUPECHER	Lic. 3564
Responsable technique VHC	:	M. Dominique MONNIER	Lic. 55260

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye Régional moderne, ainsi que le parcours, font office pour le Rallye VHC.

Tableau officiel d'affichage :

Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Fiminy-42), (parc fermé), du 11 septembre à 15h00, au 12 septembre : fin du rallye.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional VHC du Val d'Ance compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2026 (national coefficient 2)
- Le Challenge 2026 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge 2026 de l'ASA ONDAINE
- Le Challenge Jean-Paul François 2026 du GSAE
- Le challenge OPEL VHC

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter le site internet de l'ASA : <https://asaondaine.fr/>

Les équipages engagés recevront par mail, un accusé de réception d'engagement et une convocation (le mardi 08 septembre) pour les vérifications administratives qui auront lieu :

LE VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026
de 16h00 à 20h00 (précises): vérifications administratives
MAISON POUR TOUS, 2 bis Place de l'Abattoir - 42700 FIRMINY

Le temps imparti entre les vérifications administratives et techniques sera de 15 Minutes.

et de 16h15 à 20h15 (précises): vérifications techniques
GARAGE LUZY - LES PLATANES, ZI du BAS MAS, 20 Rue Michel Rondet – 42700 FIRMINY
Une zone de déchargement est prévue au 21 rue de l'ondaine devant l'usine DOFIN
(à 100M du Garage Luzy)

Le temps imparti entre les vérifications techniques et le parc fermé sera de 20 Minutes.

Parc fermé : Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Fiminy-42)

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation** fixés par l'organisation sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye.

En cas de non respect, les pénalités financières pour retard seront appliquées (voir Prescriptions générales FFSA 2026, Article V: Vérifications).

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le samedi 30 mai 2026

GARAGE POSTAL - UNIEUX (42)
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

En plus du bulletin d'engagement, une autorisation parentale sera fournie à l'organisateur pour les participants mineurs.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 6^{ème} Rallye Régional VHC des NOIX de FIRMINY, doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 31 aout 2026 minuit**(cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine
9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY

Chèque à l'ordre de l'**Asa Ondaine**
Possibilité de paiement par virement

Banque: Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche

RIB: 14265 00600 08784216532 73

IBAN: FR76 1426 5006 0008 7842 1653 273

BIC: CEPAFRPP426

Merci d'indiquer dans le libellé le nom de l'équipage et de l'épreuve

exemple: Mr X / Mr Y NOIX-VHC

via la plateforme HELLO ASSO - ASA Ondaine

3.1.10P.

Le nombre d'engagés est limité à 10 voitures VHC (+120 MODERNES, 20 VHRS, 10 VMRS), et pourra évoluer en fonction des engagements reçus pour les 4 rallyes sans dépasser le nombre de 160 voitures.

3.1.1.1 P - CONCURRENENTS ADMIS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **580 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **260 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **280 €**

Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2026, une remise de 10 €(ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et COMPLETEMENT remplie.

3.1.15P La demande d'engagement doit être accompagnée de la **copie de la 1^e page du PTH**.

3.3P : ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- pilotes prioritaires (FIA et FFSA),
- pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants:
Groupe A, Groupe 4 / 5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

Pour information : Le rallye VMRS partira **en premier suivi de l'épreuve VHRS et VHC**. Le rallye MODERNE clôturera l'ordre des départs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1, J2 et K ainsi que les voitures du Groupe Classic de Compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

Pour l'établissement des classements, la période K sera confondue avec les périodes J.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera **UNIQUEMENT** autorisée dans le parc d'assistance situé :

Secteur Gampille, « Zone Artisanale du Parc » et « Allée Isidoro Calandra » - 42490 Fraisses

Plan en annexe du présent règlement

4.9 une application de géolocalisation pour smartphone ou android sera utilisée pendant l'épreuve, elle sera téléchargeable aux vérifications administratives et devra être activée par l'équipage 10 minutes avant la rentrée au parc de départ.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
Idem rallye Régional de support.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
Idem rallye Régional de support.

6.2P.RECONNAISSANCES Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- **Samedi 05 septembre 2026, de 9h00 à 18h00**
- **Dimanche 06 septembre 2026, de 9h00 à 18h00**
- **Vendredi 11 Septembre 2026, de 9h00 à 16h00**

Les équipages peuvent choisir 2 jours parmi ces dates. Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissances et le nombre de passages.

L'accueil des équipages se fera :
- samedi et dimanche, au parking du Champs de Mars (Gare de Firminy)
- le vendredi, au pc Course (Maison pour tous- place de l'abattoir à firminy)

Obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur et de présenter le road-book à ce moment-là.

Le road-book est à télécharger sur le site www.asaondaine.fr à partir du mardi 01 septembre 2026

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
Idem rallye Régional de support.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Un Classement sera établi pour tout les véhicules de Marque OPEL sans distinction de groupe et classe et hors temps forfaitaire de départ des CLASSIC. Le plus rapide sera désigné vainqueur du challenge OPEL VHC

ARTICLE 10P PRIX et COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée, le samedi 12 septembre 2026 à l'issue de l'épreuve, recevront une récompense au

PODIUM D'ARRIVEE
parking du Champs de Mars
Gare de Firminy